



Monsieur le Directeur Général,

Nous, représentants des personnels formateurs et administratifs des ENFiP, vous adressons cette lettre ouverte suite à la lecture du projet de la fiche n°3 du groupe de travail sur les lignes directrices de gestion en matière de mobilité.

Cette fiche vise à définir les modalités d'application des durées de séjour minimales et maximales de certains emplois. Elle fixe notamment une durée de séjour maximale de 5 ans pour tous les personnels enseignants de l'ENFiP à partir de la date de la publication de l'arrêté.

Nous ne pouvons masquer notre indignation tant sur le fond que sur la forme.

Quelle brutalité que d'apprendre cette mesure à la veille des rentrées, après des scolarités 2019/2020 marquées par des profondes réformes et par la crise sanitaire du COVID19 !

L'ensemble des équipes de formateurs s'indigne du mépris dont vous faites preuve et ne comprend pas les motivations de cette fiche.

C'est donc ainsi que vous nous remerciez ? Et pourtant vous n'avez pas manqué de saluer notre implication, notre dévouement sans faille et sans limite pour mener les multiples réformes des contenus des formations imposées à marche forcée et notre adaptation pendant cette scolarité 2019/2020 impactée de plein fouet par la crise sanitaire.

Les équipes ont été activement présentes et ont pallié autant que faire se peut tous les manquements au fil de l'eau.

L'incompréhension se teinte de colère et d'amertume. Nous avons le sentiment d'être des agents jetables et, une fois de plus, la DGFIP témoigne d'un stupéfiant manque de reconnaissance envers ses personnels.

[../.. suite a télécharger](#)

**fichiers:**



[Télécharger lettre\\_ouverte\\_m\\_fournel\\_ldg\\_du\\_8\\_sept\\_2020.pdf](#) (146.31 Ko)

**Colonne de droite publique:** [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

**Public:** [Infos / actions](#)

[ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---